

Procès-verbal du conseil municipal **du jeudi 15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Dominique SCHAFFHAUSER – Dominique HEROLD – Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO – Clara BEAUFRAND - Sébastien LABOUREUR – Mireille WEISS – Emmanuel AQUINO – Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER - Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Daniel OUGIER - Corinne BUEB – Claude KLINGER-ZIND - Christelle OHRESSER - Dominique CHERY - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :

Patrice DUSSEL donne pouvoir à Emmanuel AQUINO
Nathalie PEREZ-GABIER donne pouvoir à Carine NAGL

Date de convocation : lundi 28 novembre 2022 et jeudi 08 décembre 2022

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Votants : 29

Monsieur le Maire : *Mes chers(ères) collègues, je vous adresse mes très cordiales salutations.*

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Luca BASSO est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 15 décembre 2022.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022.

3. Approbation de la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation par voie d'affermage du multi-accueil Pom' de Reinette

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Le contrat actuel de délégation de service public conclu avec le groupement People and Baby/Enfance pour Tous arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Par délibération du 18 mars 2022, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une exploitation du service sous la forme d'une délégation de service public.

Un avis d'appel à candidature pour la gestion du multi-accueil Pom' de Reinette de Wintzenheim-Logelbach a été transmis et publié au BOAMP le 20 avril 2022. Cette même annonce a été publiée dans une publication professionnelle « Actualités Sociales Hebdomadaires » le 22 avril 2022.

Les dossiers de candidatures devaient être déposés par voie dématérialisée avant le 31 mai 2022 à 18h00. Sept candidatures ont été réceptionnées avant le jour et la date limites :

- Les Petits Chaperons Rouges – LPCR
- Enfance pour Tous – People et Baby
- Pupilles de l'Enseignement Public d'Alsace - PEP Alsace
- Léa et Léo
- La Maison Bleue
- Association de Gestion des Equipements Sociaux - AGES
- Léo Lagrange

La commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 09 juin 2022 pour analyser les candidatures qui ont été jugées toutes recevables (Procès-verbal de la commission et analyse des candidatures annexés).

En date du 14 juin, les candidats étaient invités à présenter une offre au plus tard pour le 23 septembre 2022 à 18h00. 5 candidats ont déposé une offre :

- Les Petits Chaperons Rouges – LPCR
- Enfance pour Tous – People et Baby
- Pupilles de l'Enseignement Public d'Alsace - PEP Alsace
- Léa et Léo
- Association de Gestion des Equipements Sociaux - AGES

La Maison Bleue et Léo Lagrange n'ont pas déposé d'offre.

Réunie le 06 octobre 2022, après analyse, la commission a validé le classement des offres suivant (Procès-verbal de la commission et analyse des offres annexés) :

- 1 - Enfance pour Tous – People et Baby
- 2 - Léa et Léo
- 3 - Les Petits Chaperons Rouges – LPCR
- 4 - Pupilles de l'Enseignement Public d'Alsace - PEP Alsace
- 5 - Les Petits Chaperons Rouges – LPCR - Variante
- 6 - Association de Gestion des Equipements Sociaux - AGES

Les propositions de Léa et Léo, Les Petits Chaperons Rouges, les PEP Alsace, l'Association de Gestion des Equipements Sociaux - AGES ont présenté à chaque fois un élément rédhibitoire : participation financière de la commune élevée, nombre de berceaux insuffisant, horaires ne répondant pas à ce qui est demandé, contraintes trop importantes pour les utilisateurs au niveau des horaires et du fonctionnement, politique salariale et reprise des salariés désavantageuses, ...

Pour ces motifs, ces offres ont été écartées et la commission de délégation de service public, à l'issu des débats, a proposé à Monsieur le Maire de conduire la négociation avec le groupement People & Baby/Enfance pour tous. En effet, la proposition d'Enfance pour Tous – People et Baby était la seule présentant une adéquation entre les demandes du cahier des charges et les réponses données notamment en ce qui concerne la participation financière de la commune et celle des familles, les horaires proposés, le nombre de berceaux sur les créneaux principaux, la politique des ressources humaines, le fonctionnement de la structure et le projet d'établissement.

La commission de Délégation de Service Public a proposé à l'autorité territoriale de poursuivre la procédure de Délégation de Service Public en initiant la phase de négociation avec Enfance pour Tous – People et Baby afin d'éclaircir certains points notamment :

- Le calcul de la participation de la CAF,
- la gestion financière des départs en retraites (provisions),
- le nombre de berceaux entre 17h30 et 18h30.

Le candidat a été entendu le 09 novembre 2022 et a présenté les réponses aux questions qui leur avaient été communiquées.

Monsieur le Maire a considéré que les réponses données correspondaient aux attendus (Réponses annexées au rapport de présentation).

Monsieur le Maire a décidé de sélectionner l'entreprise People & Baby/ Enfance pour Tous comme titulaire de la délégation de service public. Les principaux motifs reposent sur :

- Une qualité de service très satisfaisante répondant au cahier des charges sur les différents critères demandés (Offre complète de People and Baby/Enfance pour Tous annexée),
- Une offre financière qui était la plus intéressante en première proposition et présentant une participation financière encore améliorée après négociation, suite à la prise en compte de recettes complémentaires de la CAF.

DSP Actuel avec People and Baby/ Enfance pour Tous

2018 : 182.554 €
 2019 : 185 868 €
 2020 : 188 990 €
 2021 : 192 547 €
 2022 : 197 835 €
 = 947 794 €

Proposition de People and Baby/ Enfance pour Tous avant négociation :

2023 : 182 628 €
 2024 : 182 785 €
 2025 : 190 076 €
 2026 : 204 731 €
 2027 : 219 839 €
 = 980 059 €

Proposition de People and Baby/ Enfance pour Tous après négociation :

2023 : 171 249 €
 2024 : 171 406 €
 2025 : 178 697 €
 2026 : 193 352 €
 2027 : 208 460 €
 = 923 164 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix du groupement People & Baby/ Enfance pour tous comme attributaire du contrat de délégation de service public,
- **APPROUVE** la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Multi-accueil Pom' de Reinette avec le groupement People & Baby/ Enfance telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par voie d'affermage du multi-accueil Pom' de Reinette et ses annexes

Annexe 2 : Procès-verbal d'analyse des candidatures de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par voie d'affermage du multi-accueil Pom' de Reinette

Annexe 3 : Procès-verbal d'analyse des offres de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par voie d'affermage du multi-accueil Pom' de Reinette

Annexe 4 : Rapport de présentation de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par voie d'affermage du multi-accueil Pom' de Reinette

4. Information sur les indemnités versées aux élus

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Obligation introduite par la loi Engagement et Proximité, l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local :

- en tant qu'élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale,

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Pour Monsieur Serge NICOLE, Maire, Vice-Président de Colmar Agglomération et Vice-Président du Centre de Gestion, la rémunération nette est de 44 200,32 € annuelle.

Pour Madame Lucette SPINHIRNY, les indemnités perçues en tant qu'adjointe au Maire, conseillère communautaire déléguée et de Présidente du SIVOM représentent annuellement 20 858,44 €.

Les adjoints Daniel LEROY, Denis ARNDT, Geneviève SCHOFF, Patrice DUSSEL, Dominique HEROLD et Dominique SCHAFFHAUSER perçoivent une indemnité annuelle de 9 967,62 €.

Les 2 conseillers délégués, Ludovic CAMPITELLI et Benoit FREYBURGER perçoivent une indemnité annuelle de 2 834,34 €.

5. Adoption du Budget Primitif 2023 de la Ville de Wintzenheim

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Le budget primitif a été élaboré selon les orientations budgétaires adoptées lors du conseil municipal du 24 novembre 2022 :

- Intégrer l'inflation et l'augmentation du prix de l'énergie par une hausse raisonnée et raisonnable des dépenses de fonctionnement comprenant un plan d'économie des consommations,
- Lutter contre le gaspillage, préserver les ressources et économiser l'énergie,
- Prendre en compte l'augmentation des charges du personnel issue de la politique gouvernementale tout en maintenant les effectifs en nombre constant,
- Maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre les investissements prévus,
- Toujours stabiliser les taux de fiscalité : ils restent identiques depuis 2018 et, encore en 2023,
- Maintenir les engagements des investissements prévus du PPI 2020-2025,
- Gérer les emprunts en cours sans souscrire de nouvel emprunt.

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

En 2023, le budget s'élève à 9 198 500 € (mouvements réels). Il était de 7 998 000 € en 2022.

Section	Recettes réelles		Dépenses réelles	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	6 692 000 €	7 264 000 €	5 223 500 €	5 396 000 €
Investissement	1 306 000 €	1 934 500 €	2 774 500 €	3 802 500 €
Total	7 998 000 €	9 198 500 €	7 998 000 €	9 198 500 €

- Les recettes réelles de fonctionnement attendues augmentent de 572 000 € (+8.85%) entre 2022 et 2023.
- Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse de 172 500 € (+3.32%).
- Les recettes d'investissement croissent de 628 500 €.
- Enfin, les dépenses d'investissement enregistrent une augmentation de 1 028 000 €.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses réelles de fonctionnement** inscrites au budget primitif 2023 sont estimées à **5 396 000 €**.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Charges à caractère général	1 345 000 €	1 414 000 €	1 414 000 €	1 514 000 €	1 514 000 €	1 650 000 €	8.98%
Dépenses du personnel	2 714 000 €	2 714 000 €	2 578 000 €	2 578 000 €	2 578 000 €	2 670 000 €	3.57%
Atténuations de produits	35 000 €	42 500 €	27 500 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €	0%
Autres charges de gestion courante	1 005 000 €	971 000 €	971 000 €	996 500 €	996 500 €	942 000 €	-5.47%
Charges financières	32 000 €	47 600 €	47 500 €	42 000 €	55 000 €	54 000 €	-1.82%
Charges exceptionnelles	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	70 000 €	70 000 €	0%
Total	5 151 500 €	5 209 100 €	5 058 000 €	5 200 500 €	5 223 500 €	5 396 000 €	-3.32%

Les **charges à caractère général** sont estimées à **1 650 000 €**, soit en **augmentation de 136 000 € par rapport à 2022**. Elles regroupent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : les frais de chauffage, d'électricité, de carburant..., l'entretien des bâtiments communaux et celui de la voirie, le fonctionnement des services à la population ainsi que toutes les actions et les manifestations.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les fluides : Les dépenses ont été réévaluées à 408 000 € par prudence, en augmentation de 113 000 €. Ces postes de dépenses représentent à eux seuls presque 25% des frais généraux, contre 19% en moyenne les autres années.
- La voirie : les dépenses sont de l'ordre de 264 000 € (+23 000 €).
- Les dépenses d'entretien, de réparation et de maintenance des bâtiments : sont estimées à 320 000 € (+20 000 €),
- Les frais d'honoraires (54 000 €),
- Les taxes foncières (45 000 €),

- Les frais de télécommunications (35 000 €),
- Les assurances (33 000 €),
- les fournitures scolaires (26 400 €), ...

Après une baisse des dépenses prévisionnelles entre 2019 et 2020 et une stabilisation jusqu'en 2022, le budget relatif au personnel est en augmentation de 92 000 €, soit 2 670 000€ comprenant :

- L'augmentation du point d'indice de 3,5% appliquée sur 12 mois,
- La prise en compte du GVT « Glissement Vieillesse Technicité »,
- L'augmentation éventuelle des charges patronales de 0,2% (IRCANTEC, CNRACL, Centre de Gestion et CNFPT).

La masse salariale représente 49.5% des dépenses récurrentes de fonctionnement de la Ville, en dessous de la moyenne de la strate qui dépasse les 53%.

Les atténuations de produits restent stables à hauteur de 10 000 € afin de répondre aux éventuels dégrèvements de la taxe d'habitation pour les logements vacants.

Les charges financières sont attendues à hauteur de 54 000 € correspondant aux intérêts des emprunts en cours :

- 33 000 € pour l'emprunt de 4M€ auprès du Crédit mutuel du Pflixbourg,
- 19 000 € pour l'emprunt de 3M€ auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges,
- 2 000 € pour les frais de gestion à verser à l'ONF.

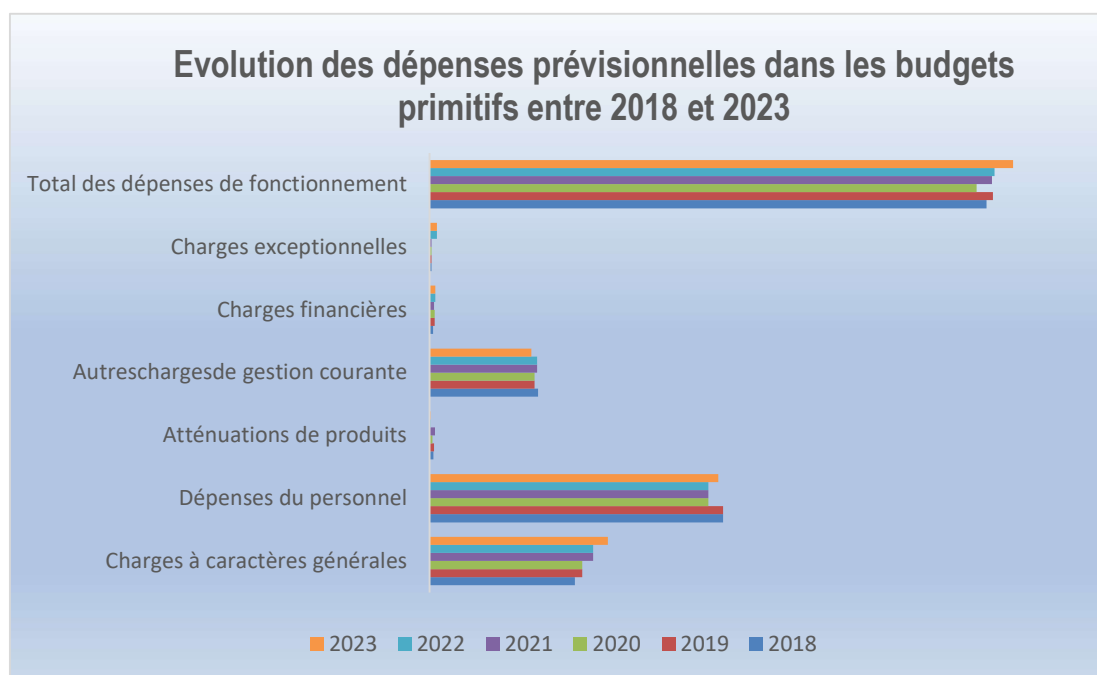
Les autres charges de gestion courantes représentent un budget de 942 000 €, en diminution de 54 500 € par rapport à 2022. La répartition des dépenses principales est la suivante :

- Les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 495 000 €, montant identique à celui de 2022,
- La subvention de fonctionnement au CCAS est de 14 000 €, soit en diminution de 26 000 €. Cette subvention intègre 6 000 € de reversement des concessions de cimetières encaissées par le budget de la Ville en 2022. Cette diminution n'a pas d'incidence sur l'activité du CCAS qui a des réserves financières pour répondre à ses besoins.
- Les contributions aux organismes de regroupement estimées à 250 000 € sont en baisse de 30 000 €. En 2023, la Ville ne devra plus contribuer au Syndicat Mixte du Hohlandsbourg (-35 000 €), et la participation au SIVOM du Canton de Wintzenheim devrait aussi diminuer de 35 000 €,
- En application des conventions de Délégations de Services Publics, la subvention pour l'exploitation de la crèche Pom' de Renette est inscrite pour un montant de l'ordre de 175 000 € et celle attribuée aux PEP Alsace d'environ 220 000 € pour la gestion du service périscolaire et du centre de loisirs.

Les charges exceptionnelles sont maintenues à 70 000 €. Il est prévu 25 000 € correspondant au transfert du montant nécessaire au remboursement des intérêts de la dette et 35 000 € pour les frais généraux au budget annexe de la gendarmerie (60 000 €).

Le financement de la section d'Investissement par l'autofinancement comprend :

- Le virement à la section d'investissement à hauteur de 1 437 000 € (1 125 000 € en 2022),
- Les amortissements pour 500 000 €.



B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 264 000 € (+572 000 €) et sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat et des participations des autres partenaires financeurs.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Impôts et taxes (73)	5 001 000 €	5 210 000 €	5 100 000 €	5 211 000 €	5 422 800 €	5 682 000 €	+4.76%
Dotations et participations (74)	915 000 €	898 400 €	850 000 €	858 800 €	885 000 €	1 200 500 €	+35.65%
Produits des services et du domaine	129 000 €	146 000 €	101 000 €	137 700 €	125 700 €	136 000 €	+8.19%
Autres produits (75)	148 000 €	208 200 €	238 000 €	222 000 €	228 000 €	205 000 €	-10.09%
Produits exceptionnels (77)	10 000 €	19 800 €	16 575 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €	+100.00%
Atténuations sur charges (013)	25 000 €	15 000 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0.00%
Produits financiers	100 €	100 €	100 €	500 €	500 €	500 €	0.00%
Total	6 228 100 €	6 497 500 €	6 390 675 €	6 460 000 €	6 692 000 €	7 264 000 €	8.85%

Le produit des contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation) attendu est de **3.813 000 €** (3.563.600€ au BP en 2022).

Ce produit fiscal prévisionnel comprend :

- Une stabilité des taux d'imposition par rapport à 2022, et ce pour la 6^{ème} année consécutive, conformément à l'orientation qui avait été annoncée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires ;
- L'actualisation légale de + 6% : la majoration des bases foncières suivra bien la formule de droit commun conformément à la loi de finances 2018 instaurant une revalorisation annuelle « automatique »

des bases en année N indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre N+1 (2021) par rapport au moins de novembre N-2 (2022) ;

- Une évolution physique moyenne annuelle des bases de + 1%.

En 2023, les modifications de la taxe d'habitation sont les suivantes :

- Plus aucun contribuable ne payera cette taxe pour la résidence principale. La commune encaissera la sous-compensation prévisionnelle de 347 347 €,
- La « Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » doit également être votée. Les recettes étaient perçues jusqu'à maintenant en grande partie sous forme de compensation. Le taux s'appliquera aussi à la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Les impôts locaux directs représentent plus de 52% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et constituent donc le principal poste de recettes de fonctionnement. Ils se répartissent comme suit :

2018	2019	2020	Libellé	2021	2022	2023
9 433 764 €	9 651 674 €	9 815 752 €	Base TFPB	9 763 000 €	10 055 890 €	10 759 802 €
17,03%	17,03%	17,03%	Taux TFPB	30,20%	30,20%	30,20%
1 606 570 €	1 643 680 €	1 671 623 €	Produit TFPB	2 948 426 €	3 036 879 €	3 249 460 €
214 365 €	222 038 €	225 813 €	Base TFNB	225 813 €	232 059 €	248 303 €
52,07 %	52,07 %	52,07%	Taux TFNB	52,07%	52,07%	52,07%
111 620 €	115 615 €	117 581 €	Produit TFNB	117 581 €	120 833 €	129 291 €
147 530 €	107 053 €	108 872 €	Base THLV	115 807 €	110 036 €	117 739 €
13,98 %	13,98 %	13,98%	Taux THLV	13,98%	13,98 %	13,98 %
20 625 €	14 966 €	15 220 €	Produit THLV	16 190 €	15 383 €	16 460 €
Total des recettes				3 082 197 €	3 173 095 €	3 395 212 €
Coefficient correcteur				318 258 €	324 623 €	347 347 €
Allocation compensatrice locaux industriels				64 591 €	65 882 €	70 494 €
TOTAL				3 465 046 €	3 563 600 €	3 813 052 €

En ce qui concerne Colmar Agglomération, l'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire représentent 1 395 700 € avec :

- L'Attribution de Compensation à hauteur de 1 206 600 €,
- La Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 189 000 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée à 818 000 € comprenant :

- La Dotation Forfaitaire (DF) à hauteur de 381 000 €, soit en augmentation de 17 000 €.
- La Dotation de Solidarité Rurale à hauteur de 437 000 €, suite à la modification du statut de la Ville de Colmar qui n'est plus chef-lieu de département depuis la création de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Les dotations de compensation des exonérations d'impôts locaux, estimées à 124 000 € en 2023, sont quasiment stables.

L'attribution du fonds de la taxe professionnelle est en baisse de 40M€, d'où une perte de recette de 5 000 €.

Le FCTVA serait de l'ordre de 6 000 €.

Les « autres dotations » sont en diminution de 25 000 € et estimées à 30 000 € par rapport à 2022, principalement parce qu'elle ne bénéficie plus du remboursement des salaires des agents recenseurs et des aides pour les agents en Contrat Aidé.

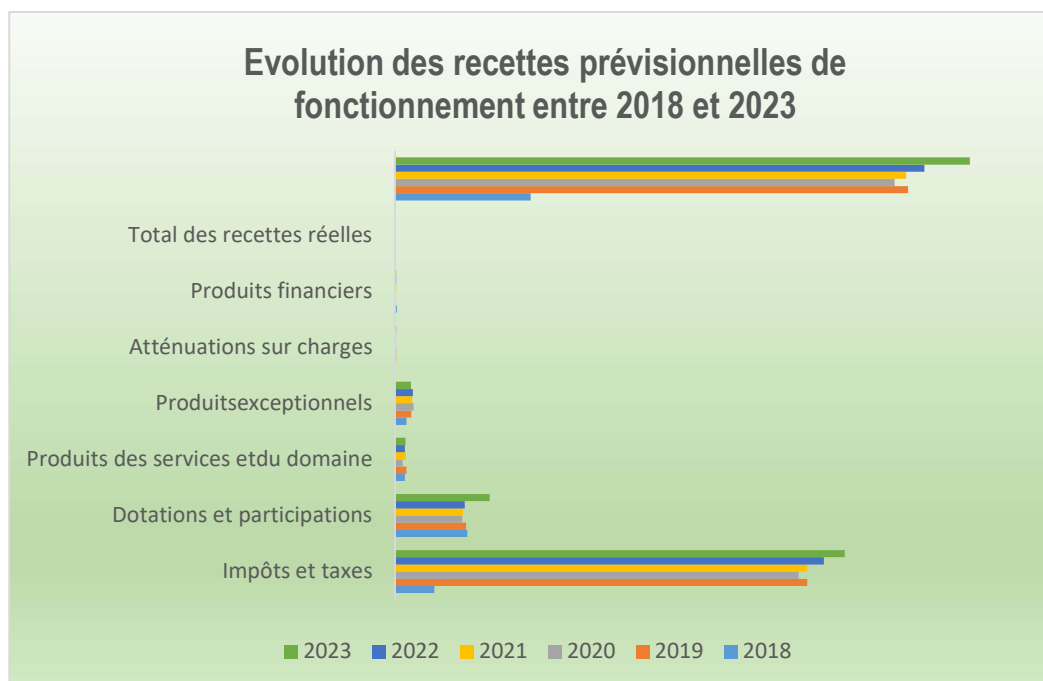
Les taxes parafiscales sont globalement stables :

- Le produit des Taxes Additionnelles aux Droits de Mutation serait de 250 000 €.
- La taxe sur la consommation d'électricité serait de 130 000 € (+4 000 €).
- Les recettes de la taxe sur les pylônes électriques seraient d'environ 28 000 €.
- Le produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure serait de 50 000 € (+5 000€).

Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine sont estimés à 136 000 € pour 2023, soit en augmentation de 10 000 €. Cette évolution est le résultat de :

- L'augmentation prévisionnelle de la vente de bois de 8 000 € ;
- L'augmentation des recettes issues d'organisation de concerts à Arthuss +3 000 € ;
- L'augmentation en fonction des indices des redevances d'occupation du domaine public communal.

Les « Autres produits de gestion » représentent une recette prévisionnelle de 205 000 €.



II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévisionnelles s'élèvent à 3.3 M€ en 2023 et se décomposent de la manière suivante :

- Réserve foncière :	800 000 €
- Maîtrise d'œuvre pour la route de Colmar et études préliminaires :	750 000 €
- Restauration de la chapelle Herzog :	600 000 €
- Aménagement des Relais Lecture :	480 000 €
- Aménagement de la rue Feldkirch :	325 000 €
- Vidéo-protection :	60 000 €
- Abris pour le matériel des ateliers :	45 000 €
- Acquisition d'un désherbeur vapeur :	35 000 €
- Matériel incendie :	25 000 €

Les autres projets en cours au 31/12/2022 feront l'objet des Restes à Réaliser.

La gestion des emprunts

Le remboursement en 2023 s'élève à 432 000 €, comprenant :

- 266 700 € pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel de 4 M€,
- 150 000 € pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole de 3 M€,
- 10 800 € pour l'emprunt contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin.

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette est d'environ 5 774 200 € comprenant :

- L'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel : 2 911 100 €,
- L'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole : 2 787 500 €,
- L'emprunt contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin : 75 600 €.

B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à **1 934 500 €** en 2023.

	2021	2022	2023	<i>Evolution 2022/2023</i>
Produits des cessions (024)	277 500 €	150 000 €	150 000 €	0.00%
Dotations (10)	550 000 €	475 000 €	450 000 €	-5.26%
Subventions (13)	242 000 €	680 000 €	1 334 000 €	+96.18%
Dépôts et cautionnements reçus	1 000 €	1 000 €	500 €	-50.00%
Total des recettes d'investissement	1 070 500 €	1 306 000 €	1 934 500 €	+48.12%

Les **Dotations** s'élèvent à 450 000 € avec le FCTVA (350 000 €) et la Taxe d'Aménagement (100 000 €).

Le **produit prévisionnel des cessions** représente 150 000 € pour des cessions diverses.

Le **produit des subventions** est évalué à 1 334 000 € avec notamment entre autres :

- 158 000 € de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les projets de restructuration des ponts et la construction de l'accueil périscolaire ;
- 200 000 € de la Région Grand Est pour l'aménagement du périscolaire centre ;
- 500 000 € de la Collectivité Européenne d'Alsace, pour l'aménagement de l'accueil périscolaire et des Relais-Lecture ;
- 156 000 € de Colmar Agglomération de fonds de concours pour l'aménagement du parc Acker ;
- 300 000 € de la CAF du Haut-Rhin pour l'accueil périscolaire ;
- 20 000 € de la commune de Zimmerbach pour les travaux du pont.

Tableau récapitulatif des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges de personnel (012)	2 670 000.00 €	Produit des impôts et taxes (73)	5 682 000.00 €
		Dont :	
Dépenses liées à l'activité des services	1 650 000.00 €	Fiscalité directe (THLV, TFPB et TFPNB)	3 813 000.00 €
		Fiscalité reversée	1 395 600.00 €
Autres charges (65)	942 000.00 €	Fiscalité indirecte	473 400.00 €
Dont :			
Subventions versées	509 000.00 €	Dotations et participations (74)	1 200 500.00 €
		Dont :	
Charges financières (66)	54 000.00 €	Dotation forfaitaire	381 000.00 €
		Dotation de solidarité rurale	437 000.00 €
Atténuations de produits (014)	10 000.00 €	Revenus des immeubles et divers (75)	205 000.00 €
		Produits des services et du domaine (70)	136 000.00 €
Dépenses exceptionnelles (67)	70 000.00 €	Produits exceptionnels (77)	20 000.00 €
		Produits financiers (76)	500.00 €
		Remboursements sur charges (013)	20 000.00 €
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	5 396 000.00 €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 264 000.00 €
Transfert entre sections (042)	500 000.00 €	Transfert entre sections (042)	69 000.00 €
Virement à la section d'investissement (023)	1 437 000.00 €		
DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	1 937 000.00 €	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	69 000.00 €
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	7 333 000.00 €	RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	7 333 000.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Constructions, aménagements et matériels (21 et 23)	2 589 500.00 €	Dotations (10)	450 000.00 €
		Dont :	
Etudes (20)	750 000.00 €	FCTVA	350 000.00 €
		Subventions d'investissement (13)	1 334 000.00 €
Remboursement des emprunts (16)	432 000.00 €	Produits des cessions (024)	150 000.00 €
		Dont :	
Autres immobilisations financières (27)	1 000.00 €	Terrains	100 000.00 €
		Divers matériels	50 000.00 €
Dotations, taxe d'aménagement (10)	30 000.00 €	Dépôts et cautionnement reçu (16)	500.00 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 802 500.00 €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 934 500.00 €
Transfert entre sections (040)	69 000.00 €	Transfert entre sections (040)	500 000.00 €
Transfert entre sections (041)	200 500.00 €	Transfert entre sections (041)	200 500.00 €
		Virement de la section de fonctionnement (021)	1 437 000.00 €
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	269 500.00 €	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 137 500.00 €
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	4 072 000.00 €	RECETTES TOTALE D'INVESTISSEMENT	4 072 000.00 €
TOTAL GENERAL	11 405 000.00 €	TOTAL GENERAL	11 405 000.00 €

Dominique SCHAFFHAUSER : Tous les chiffres ont déjà été vus en conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire et ce soir, nous allons les voter.

Monsieur le Maire : Les chiffres ont aussi été vus en commission de finances.

Dominique SCHAFFHAUSER : Au cours du débat sur les orientations budgétaires du budget primitif, le contexte économique et financier ainsi que les grands équilibres du budget de la Ville de Wintzenheim ont été présentés.

Les orientations budgétaires adoptées lors du conseil municipal du 24 novembre 2022 sont les suivantes :

- Intégrer l'inflation et l'augmentation du prix de l'énergie par une hausse raisonnée et raisonnable des dépenses de fonctionnement comprenant un plan d'économie des consommations,
- Lutter contre le gaspillage, préserver les ressources et économiser l'énergie,
- Prendre en compte l'augmentation des charges du personnel issue de la politique gouvernementale tout en maintenant les effectifs en nombre constant,
- Maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre les investissements prévus,
- Toujours stabiliser les taux de fiscalité : ils restent identiques depuis 2018 et, encore en 2023, il n'y aurait pas d'augmentation de la fiscalité,
- Maintenir les engagements des investissements prévus du PPI 2020-2025,
- Gérer les emprunts en cours sans souscrire de nouvel emprunt.

Monsieur le Maire : Petite remarque concernant les économies d'énergie. Nous avons remonté la température de 2°C au gymnase scolaire, passant de 15°C à 17°C.

Dominique SCHAFFHAUSER : Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 5 396 000 €. Les charges de personnel représentent la part la plus importante soit 49.5% du budget. Il y a une augmentation de 3.57% car, au 1^{er} juillet 2022, le point d'indice a augmenté de 3.5%.

Les charges à caractère général, comprenant l'électricité et le chauffage, s'élèvent à 1 650 000 €. On a déjà anticipé une petite augmentation du coût de l'électricité et du gaz même si les prix sont prévues fermes dans les marchés.

Les autres charges de gestion courante, 942 000 €, sont un tout petit peu en baisse suite à la baisse de la subvention versée au CCAS. Le CCAS n'a pas besoin de la subvention car, pour l'instant, il a encore assez de trésorerie.

La dissolution du Syndicat Mixte du Château du Hohlandsbourg permet de faire une économie de 35 000 €. La même économie est réalisée au niveau du SIVOM puisque la compétence transport a été reprise par la Région.

Les charges financières restent stables tout comme les charges exceptionnelles.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Dominique SCHAFFHAUSER : Je passe aux recettes. Elles s'élèvent à 7 264 000 €. La plus grosse part, 78.2%, provient des impôts et taxes et se monte à 5 682 000 €.

Les atténuations de charges sont de 20 000 € et concernent tout ce qui est remboursement de maladies et frais d'assurances.

Les dotations, subventions et participations, notamment de Colmar Agglomération, représentent 1 200 500 €.

Les autres produits de gestion courante concernent les loyers des locations pour un montant de 205 000 €.

Les produits financiers restent stables.

Les produits exceptionnels sont constitués d'un don, des remboursements d'assurances et des amendes de police notamment les dépôts sauvages.

Cette année il y a eu pour 10 000 € d'amendes.

Monsieur le Maire : Quelqu'un a-t-il des questions sur les recettes ?

Jean-Marie MULLER : Juste une précision. Il y a un mois de ça, vous nous aviez dit qu'il y aurait une augmentation des salaires de 3.5% du fait de l'augmentation du point d'indice décidée par l'Etat.

Monsieur le Maire : Effectivement, 3.5% d'augmentation sur la masse salariale.

Jean-Marie MULLER : Voilà. Et vous avez vu que les impôts locaux ne bougent pas. Ma question est simple, est-ce qu'il ne serait pas temps de faire un geste vis-à-vis des habitants de Wintzenheim pour baisser un peu la fiscalité locale en compensation d'un taux d'actualisation de plus en plus lourd ?

Monsieur le Maire : Alors, Monsieur MULLER, vous voyez bien qu'on a une charge supplémentaire puisque l'augmentation de 3.5% nous coûte 60 000 € par an. Alors je ne suis pas prêt à faire des cadeaux aux contribuables. Et attention, c'est 3.5 % mais on parle même de monter jusqu'à 6% voire 7% pour 2023. Alors vous imaginez, si on commence à baisser les impôts et qu'en parallèle, il faut augmenter les salaires, comment voulez-vous équilibrer ? Ce n'est pas possible. Je suis déjà satisfait qu'on n'augmente pas les impôts parce que, dans certaines communes, il y a des augmentations de 15%, 20% de la taxe foncière.

Jean-Marie MULLER : Wintzenheim ce n'est pas Paris.

Monsieur le Maire : Je ne vous parle pas de Paris où c'est 50% d'augmentation. Donc non, on ne baissera pas. Il ne faut pas me demander aujourd'hui de faire des cadeaux.

Jean-Marie MULLER : J'aurais essayé.

Monsieur le Maire : Bien sûr. Mais les gens prennent conscience aussi des difficultés que toutes les communes peuvent rencontrer. Ils en rencontrent aussi eux. Déjà, ne pas augmenter la taxe foncière est une chose importante.

Claude KLINGER-ZIND : Toutefois, vos orientations budgétaires étaient équilibrées il y a un mois avec une hausse de 3.57% des taxes foncières. Aujourd'hui, on a 6% de hausse. Donc, on augmente nos recettes d'un mois à l'autre. Comment peut-on justifier cette hausse ? Finalement, on en n'a pas besoin, on avait l'argent le mois dernier puisqu'on bouclait nos orientations budgétaires avec 3.57% soit 193 000 €. Là, maintenant, on a à peu près 250 000 € soit 60 000 € de plus sur un mois. Le mois dernier, vos chiffres, ils étaient bons ou pas ?

Ça revient à dire qu'on est trop tôt. C'est ce que je vous dis à chaque fois et vous le savez très bien. En un mois, le taux a changé et on ne sait pas encore si ça va être le définitif parce qu'il va peut-être encore changer.

Monsieur le Maire : Nous on parle de 2022. L'augmentation au 1^{er} juillet était de 3.5%.

Claude KLINGER-ZIND : De quoi vous parlez Monsieur le Maire ? Lors des orientations budgétaires, dans vos documents, il y avait prévu une hausse de 3.57%.

Benoît FREYBURGER : C'est la base de l'Etat.

Claude KLINGER-ZIND : Oui, c'est la base.

Monsieur le Maire : Il ne faut pas confondre. Les bases, c'est l'Etat qui augmente de 3.5%.

Claude KLINGER-ZIND : Le mois dernier, 3.5%. Ce mois-ci, 6%. C'est ce que je dis, on a du mal à suivre.

Monsieur le Maire : C'est une prévision.

Dominique HAFFNER : On avait mis 3.5% le mois dernier parce qu'un député allait déposer un amendement qui visait à limiter l'augmentation à 3.5%. Entre temps, cet amendement n'a pas été voté. Aujourd'hui, on retombe dans le droit commun. L'INSEE a une inflation à 6.2% donc on a réajusté à 6%. Les 60 000 € de différence sont inscrits dans le transfert à la section d'investissement pour financer l'investissement.

Claude KLINGER-ZIND : C'est ce que je dis, on est toujours sur des estimations. On n'a jamais les chiffres exacts et c'est un peu dommage de toujours naviguer comme ça.

Monsieur le Maire : Lors du débat d'orientation budgétaire, il n'était pas question d'augmenter les taxes. Mais il n'est pas question de baisser non plus.

Claude KLINGER-ZIND : Mais je ne vous parle pas de ça. Si vos orientations budgétaires étaient équilibrées il y a un mois, elles ne le sont plus puisque vous rentrez 60 000 €.

Monsieur le Maire : De toute façon, vous n'êtes jamais d'accord quand on présente un budget au mois de décembre.

Claude KLINGER-ZIND : Ce n'est pas une question d'être d'accord ou pas d'accord.

Monsieur le Maire : Ça sera comme ça jusqu'à la fin du mandat. Je remarque dans la presse tous les jours que beaucoup de communes passent le budget au mois de décembre. Donc on ne sera jamais d'accord là-dessus.

Jean-Marie MULLER : Une seconde question concernant les recettes. On a constaté que les autres produits de gestion baissaient de 228 000 € à 205 000 €. Pourquoi cette baisse d'un exercice sur l'autre ?

Dominique HAFFNER : Ça fait 2 ans qu'on a 200 000 € de recettes. Alors cette année on a réajusté par rapport aux recettes réelles.

Jean-Marie MULLER : Donc elles étaient surestimées dans le budget 2022, on est d'accord.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que le budget peut être modifié à tout moment par une décision modificative.

Bien, on continue.

Dominique SCHAFFHAUSER : Vous avez le graphique de l'évolution des recettes et dépenses réelles prévisionnelles entre 2014 et 2023 sous les yeux.

Les recettes prévues en 2023 augmentent de 572 000€ par rapport à 2022 (+8,85%).

Les dépenses prévues en 2023 augmentent de 172 500€ par rapport à 2022 (+3,32%).

Donc, nous auront une recette de 7 264 000 €, une dépense de 5 396 000 € soit un excédent brut de 1.868.000€.

Monsieur le Maire : Vous avez à chaque fois l'évolution des taux de la taxe foncière. Madame LEVI-TOPAL, vous vouliez dire quelque chose ?

Caroline LEVI-TOPAL : C'est juste pour préciser que l'article L. 1612-1 du CGCT dit que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique... ». Ça veut dire que, par soustraction, que le budget doit normalement être adopté avant le 1^{er} janvier de l'année. C'est l'inverse qui est erronée. Le vote des taux, c'est autre chose. La notion même du budget primitif, c'est un prévisionnel qui ne prend pas en compte les reports. Un budget primitif, c'est aussi uniquement le budget vu en année civile. Ici, on adopte un budget avant le 1^{er} janvier.

Claude KLINGER-ZIND : C'est un choix. On voit la pertinence ou pas du choix.

Caroline LEVI-TOPAL : Oui mais ce choix n'est pas illégal et est tout à fait correct par rapport à ce qui est demandé.

Monsieur le Maire : Bien, merci pour l'explication. En ce qui concerne l'évolution des taux, vous l'avez sous les yeux.

Dominique SCHAFFHAUSER : Concernant l'endettement, on rembourse 432 000€ par an ce qui représente au prorata 52.30 € par habitant. Puisqu'on nous fait toujours la remarque que le budget annexe de la gendarmerie n'est pas associé, on a recalculé et on arrive à 77.10 € par habitant.

Monsieur le Maire : Alors, je vous rappelle aussi que la capacité de désendettement est de 2.8 ans alors que la moyenne nationale est de 5.6 ans. Donc on est encore largement en dessous puisqu'on est à la moitié. Nous allons passer aux principaux investissements.

Dominique SCHAFFHAUSER : Les dépenses d'investissement prévisionnelles s'élèvent à 3.3 M€ en 2023 et se décomposent de la manière suivante :

- Réserve foncière :	800 000 €
- Maîtrise d'œuvre pour la route de Colmar et études préliminaires :	750 000 €
- Restauration de la chapelle Herzog :	600 000 €
- Aménagement des Relais Lecture :	480 000 €
- Aménagement de la rue Feldkirch :	325 000 €
- Vidéoprotection :	60 000 €
- Abris pour le matériel des ateliers :	45 000 €
- Acquisition d'un désherbeur vapeur :	35 000 €
- Matériel incendie :	25 000 €

Les autres projets en cours au 31/12/2022 feront l'objet des Restes à Réaliser.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. On passe au programme de financement de l'investissement.

Dominique SCHAFFHAUSER : Le programme d'investissements est financé par :

- Les produits des cessions :	150 000 €
- Les dotations :	450 000 €
- Les subventions :	1 334 000 €
- Transferts entre sections :	700 500 €
- Virement de la section de fonctionnement :	1 437 000 €

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Marie MULLER : Je reviens au tableau de tout à l'heure sur l'endettement par habitant. Vous avez parlé de l'endettement de 52.30 € par habitant et 77.10 € si on ajoute le budget de la gendarmerie.

Dominique SCHAFFHAUSER : Oui.

Jean-Marie MULLER : Ça c'est pour une année. Mais si on ramène ça sur 18 ans ou 20 ans ça fait beaucoup plus.

Dominique SCHAFFHAUSER : Oui, mais le calcul se fait par année.

Jean-Marie MULLER : A l'instant T c'est quand même 18 ans fois ce chiffre. C'est une remarque que je fais comme ça en passant.

Monsieur le Maire : Nous sommes d'accord. Pour l'instant, on se limite niveau emprunt. On ne fera pas de nouvel emprunt.

Jean-Marie MULLER : 18 ans c'est très loin.

Monsieur le Maire : Ceux qui viendront après nous auront la possibilité d'emprunter puisque, d'ici là, nous aurons désendetté la commune. Et je vous rappelle quand même que les taux auxquels nous avons eus nos emprunts, on ne les aurait plus aujourd'hui. A 0.65% et en plus un taux fixe, je ne sais pas si ça se reproduira. Ça veut aussi dire qu'on est tranquille et qu'on peut prévoir notre budget sur 18 ans. C'est quand même important.

Nous allons passer au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 05 décembre 2022,

Le conseil municipal, par 25 voix pour, 1 abstention, 3 voix contre :

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2023 de la Ville tel que proposé,
- **ADOpte** le tableau des effectifs annexé dans le Budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Budget Primitif 2023 du budget principal de la Ville de Wintzenheim

6. Adoption des taux d'imposition communaux 2023

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

En 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été fixé à 30,20% contre 17,03% en 2020 suite à la réforme de la Taxe d'Habitation et le transfert de la part départementale de la TFPB de 13.17%.

Pour 2023, il faut voter les taux de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation sur les logements vacants,
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ce taux s'appliquant aussi à la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Il n'y aura donc pas d'augmentation des taux de fiscalité pour la 6^{ème} année consécutive.

	2022	2023
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	30.20%	30.20%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	52.07%	52.07%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (et s'appliquant aussi à la taxe d'habitation sur les logements vacants)		13.98%

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Christelle OHRESSER : Moi j'ai une question au niveau de la forme. Pourquoi est-ce qu'on vote les taux après le budget ? On vient d'adopter le budget, donc les taux sont dedans.

Monsieur le Maire : Il faut adopter les taux à part.

Christelle OHRESSER : Oui mais il faudrait le faire avant.

Monsieur le Maire : On peut le faire avant ou après.

Christelle OHRESSER : Parce que là, si tout le monde vote contre, votre budget est à l'envers.

Monsieur le Maire : C'est un détail. Nous passons au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 05 décembre 2022,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **ADOpte** les taux suivants pour 2023 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,20 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.07 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (et aussi Taxe d'habitation sur les logements vacants) : 13,98%
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Adoption du Budget Primitif 2023 du budget annexe de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il y avait 542 abonnés au 31/12/2021, et 516 abonnés à ce jour. La tarification « Abonnés » est de 95 € H.T. sera sans changement en 2023.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	846	812	806	786	752	694	647	639	618	590	542	516

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	23 000 €	Chapitre 70 – Redevances des services 49 000 €	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 000 €		
Chapitre 66 – Charges financières	500 €		
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 000 €		
Opérations d'ordre	1 000 €		
Virement à la section d'investissement	22 500 €		
TOTAL dépenses de fonctionnement	49 000 €	TOTAL recettes de fonctionnement	49 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	23 500 €	Virement de la section de fonctionnement	22 500 €
		Opérations d'ordre	1 000 €
TOTAL dépenses d'investissement	23 500 €	TOTAL recettes d'investissement	23 500 €
TOTAL GENERAL	72 500 €	TOTAL GENERAL	72 500 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 49 000 €, comprenant :

Les dépenses réelles pour 25 500 € :

- Les charges à caractère général à 23 000 €,
- Les autres charges de gestion courante à 1 000 €,
- Les charges exceptionnelles à 1 000 €,
- Les charges financières à 500 €,

Les dépenses d'ordre pour 23 500 € :

- Le virement à la section d'investissement de 22 500 €,
- Les dotations aux amortissements à 1 000 €.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 49 000 €, comprenant les redevances des abonnés.

Les **dépenses d'investissement** prévues sont les suivantes :

- 20 000 € pour le déplacement de la sous-station de la régie rue Clemenceau,
- 3 500 € pour les besoins de développement du réseau – achats de divers amplificateurs, la mise aux normes du réseau etc...

Les **recettes d'investissement** seraient les suivantes :

- 22 500 € le virement de la section de fonctionnement,
- 1 000 € les amortissements.

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement :	49 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	49 000.00 €
Dépenses d'investissement :	23 500.00 €
Recettes d'investissement :	23 500.00 €

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la RMACTW du 05 décembre 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 05 décembre 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses le budget primitif 2023 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision,
- **APPROUVE** la conservation d'un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 6 : Budget Primitif 2023 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W.

8. Adoption du Budget Primitif 2023 du budget annexe de la Gendarmerie

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Fonctionnement :

Les **dépenses** de fonctionnement s'élèvent à 60 000 € comprenant 25 000 € pour les frais financiers et 35 000 € pour les frais divers.

Les **recettes** de fonctionnement sont constituées de la subvention du budget principal de la ville à hauteur de 60 000 €.

Investissement :

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 1 310 000 € comprenant la mise en œuvre du projet de construction de la gendarmerie avec :

- Les travaux de démolition : 245 000 €,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 40 000 €,
- La maîtrise d'œuvre 750 000 €,
- SPS – contrôle technique – études : 70 000 €,
- Le remboursement de l'emprunt : 205 000 €.

Les recettes d'investissement sont les subventions de l'Etat pour la gendarmerie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	35 000 €		
Autres services extérieurs	35 000 €	Chapitre 77 – Produits exceptionnels	60 000 €
Chapitre 66 – Charges financières	25 000 €	Subventions exceptionnelles	
Intérêts réglés à l'échéance	25 000 €		
TOTAL dépenses de fonctionnement	60 000 €	TOTAL recettes de fonctionnement	60 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	750 000 €		
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	285 000 €		
		Chapitre 13 – Subventions d'investissement - Etat	1 310 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	70 000 €		
Construction	70 000 €		
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	200 000 €		
Emprunts en euros	205 000 €		
TOTAL dépenses d'investissement	1 310 000 €	TOTAL recettes d'investissement	1 310 000 €
TOTAL GENERAL	1 370 000 €	TOTAL GENERAL	1 370 000 €

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 05 décembre 2022,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses le budget primitif 2023 du budget annexe de la gendarmerie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

Annexe 7 : Budget Primitif 2023 du budget annexe de la nouvelle gendarmerie.

9. Adoption du budget forestier 2023

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

L'Office National des Forêts établit les programmes annuels et réalise les travaux nécessaires à la gestion durable du patrimoine forestier.

Le budget d'exploitation proposé pour 2023 présente 69 273 € en dépenses et 95 080 € en recettes. Les dépenses correspondent au travail réalisé par les bûcherons, tous statuts confondus, pour effectuer le travail de coupes, au débardage et au suivi des chantiers.

Les recettes correspondent à la vente des bois d'un volume de l'ordre de 1753 m³ de bois à façonner. Il n'y a pas de vente sur pieds de prévu.

DEPENSES		RECETTES	
Régie (Bûcherons travaillant au syndicat mixte)	11 740 €	Recettes brutes	95 080 €
Bûcherons travaillant pour les entreprises	28 260 €	Coupe vente sur pied	0 €
Débardage	22 820 €		
Honoraires de maîtrise d'œuvre de l'ONF	5 279 €		
Autres dépenses (convention de gestion, suivi social, formation...)	1 174 €		
Total	69 273 €	Total	95 080 €

En 2023, l'excédent d'exploitation évalué à 25 807 € couvre partiellement les travaux d'investissement envisagés pour un total de 26 770 € HT.

Programme de travaux 2023 :

Descriptif des actions	Montant estimé en € HT
Travaux de maintenance et parcellaires	12 310 €
Travaux de plantation / régénération	2 590 €
Travaux sylvicoles (dégagement de plantation ou semi-artificiel...)	580 €
Travaux de protection contre les dégâts de gibier	290 €
Travaux d'infrastructures (entretien des renvois d'eau, entretien de route en terrain naturel)	7 420 €
Travaux d'accueil du public (Sentiers, pistes, sécurité du public et protection des milieux)	2 900 €
Travaux environnementaux	680 €
Total	26 770 €

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 05 décembre 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission Agriculture et Forêt du 05 décembre 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget d'exploitation 2023 dont les prévisions de coupes entre bois à façonner et bois sur pied telles que précisées,
- **DONNE** son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'une vente groupée,
- **ADOpte** le programme des travaux proposé pour 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Subvention exceptionnelle au DITEP de la Forge pour l'organisation d'une classe de découverte

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Les DITEP accueillent des enfants ou des adolescents souffrant de difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbent la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Le Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (DITEP) de la Forge souhaite mettre en œuvre un projet de classe découverte pour 34 enfants au centre PEP la Roche à Stosswihr du 20 au 24 mars 2023 sur le thème « *Bouge ta classe et agis pour ta planète* ».

Les objectifs de ce séjour sont notamment :

- Apprendre à vivre en collectivité et à respecter les autres hors contexte sécurisant que représente l'établissement,
- Travailler l'adaptation à un nouveau milieu environnant,
- Découvrir et travailler sur la biodiversité environnante en mettant l'accent sur la préservation de cette dernière,
- Construire et automatiser des gestes éco-citoyens qu'ils pourront transposer à l'établissement puis hors murs du DITEP.

Le coût du séjour est de 252 € par enfant, soit 8568 €, les familles finançant à hauteur de 80 €. Diverses actions seront également organisées pour financer cette classe de découverte. Dans ce cadre, le DITEP sollicite une subvention auprès de la commune de Wintzenheim pour aider à la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 850 € au DITEP de La Forge,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la restauration des chemins ruraux

Rapporteur : Benoît FREYBURGER

Suite au constat de dégradation des chemins ruraux dit Junker- Hinterbergweg et Unterer Schoflitweg, des travaux de renforcement par traitement du sol en place ont été décidés.

Les travaux consistent à les rénover en utilisant les matériaux pierreux existants sous le chemin. Cette solution est à la fois écologique mais aussi économique. Le concassage des matériaux présente de nombreux avantages qui permettent une meilleure homogénéité et donc une meilleure qualité mais surtout une remise en état plus rapide du chemin une fois les travaux terminés.

Le recyclage préserve l'environnement en réduisant les émissions de CO2 produites par les nombreux transports d'évacuation, de mise en décharge et d'apport de matériaux.

Les travaux comprennent les phases suivantes :

- Scarification et décompactage de la surface sur une épaisseur variable en fonction de l'état et de la quantité des matériaux présents : Cette étape améliore les propriétés perméables à l'eau,
- Fraisage et broyage sur une épaisseur variable : Toutes les aspérités et inégalités sont intégralement fraisées. Les matériaux obtenus ont un calibre homogène et bien défini selon le type

d'utilisation du chemin ou de la route. Ce produit de base est idéal à la reconstruction parfaite de la bande de roulement.

- Reprofilage et compactage : cela conditionne la stabilisation du chemin et la bande de roulement dans le temps.

Ces travaux représentent un montant de 9600 € HT comprenant :

- Chemin dit Junker- Hinterbergweg (200 mètres linéaires) : 5200 € HT
- Chemin Unterer Schoflitweg (240 mètres linéaires) : 4400 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Chemin Junker- Hinterbergweg	5200 € HT	DETR – 40%	3840 € HT
Chemin Unterer Schoflitweg	4400 € HT	Commune – 60 %	5760 € HT
Total des dépenses	9600 € HT	Total des recettes	9600 € HT

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude KLINGER-ZIND : Juste une petite remarque. C'est très bien, pour une fois on travaille dans le bon sens. On a travaillé en commission pour décider des chemins qu'on allait faire et maintenant on demande la subvention.

Monsieur le Maire : Merci. Ça fait du bien de temps en temps d'avoir des félicitations.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les projets de restauration des chemins ruraux Junker- Hinterbergweg et Unterer Schoflitweg,
- **ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus représentant une dépense totale d'un montant prévisionnel de 9600 € H.T,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux le plus favorable à savoir 40 % soit 3840 € H.T,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 8 : Plans de situation des chemins ruraux Junker- Hinterbergweg et Unterer Schoflitweg

12. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MECENAT EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La société SA2I souhaite soutenir les actions sociales entreprises par la commune au bénéfice de la population de Wintzenheim en contribuant au coût financier des actions à caractère social pour tout public.

La société SA2I, en sa qualité de mécène, ne souhaite pas être mentionnée sur les textes et les documents relatifs à l'information du public, quelle que soit la manifestation. Son action ne doit donner lieu à aucune publicité ou communication. La contribution financière du mécène a été arrêtée à :

- 10 000,00 € en 2023,
- 10 000,00 € les quatre années suivantes (en cas de besoins, le montant pourra être revu à la hausse) soit jusqu'en 2027.

Dominique CHERY : Tout le monde a vu le texte où le mécène demande à rester anonyme. Ça veut dire que tous les documents relatifs à l'information du public ne doivent pas faire apparaître le nom de la société.

Monsieur le Maire : Ici, c'est le conseil municipal.

Claude KLINGER-ZIND : Mais c'est public.

Monsieur le Maire : Il demande de ne pas faire de publicité. C'est différent.

Dominique CHERY : Si on regarde le nom de la société sur internet, on trouve le nom du mécène.

Monsieur le Maire : Oui mais il demande qu'on ne fasse pas de publicité tout simplement. Il ne demande pas d'être anonyme à 100% mais à ne pas apparaître dans la presse.

Dominique CHERY : Je pense que le nom de la société va apparaître forcément et, si on cherche, on trouve le nom de la personne.

Monsieur le Maire : Dans la délibération nous sommes obligés de mettre avec qui nous sommes signataire. Je ne peux pas vous emmener quelque chose en disant « c'est anonyme ». Je demande au représentant de la presse qui est là et que je salue, de ne pas le mentionner.

Je tiens d'ailleurs à remercier ce mécène parce que ça ne se trouve pas tous les jours.

On passe au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mécénat en faveur de l'action sociale avec la société SA2I telle qu'annexée,
- **AUTORISE** le Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Annexe 9 : Projet de convention de mécénat en faveur de l'action sociale

13.CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC LE CREDIT MUTUEL VIGNOBLE ET CHATEAUX

Rapporteur : Daniel LEROY

La convention de partenariat entre la Ville de Wintzenheim et le Crédit Mutuel Vignoble et Châteaux est arrivée à échéance et il s'agit donc de la renouveler.

Le Crédit Mutuel Vignoble et Châteaux de Wintzenheim se propose de financer l'installation de structures gonflables à destination des enfants lors des marchés de Pâques organisés par la Ville de Wintzenheim à hauteur de 8000 €.

En ce qui concerne la ville de Wintzenheim, elle s'engagerait à :

- Louer gratuitement la halle des fêtes avec mise en place du podium et des chaises ainsi qu'une salle de l'Arthuss une fois par an pendant 5 ans de 2023 à 2027.
- Diffuser sur ses panneaux lumineux les manifestations du Crédit Mutuel (Assemblée Générale et autres manifestations à caractère non-commercial).
- Installer une banderole publicitaire fournie par le Crédit Mutuel dans le périmètre du marché de Pâques.

Corinne BUEB : J'ai une question par rapport à la structure gonflable. Vous ne trouvez pas que c'est cher 8000€ pour la location de la structure juste sur la période du Marché de Pâques ? Ça me paraît beaucoup pour 3 jours.

Monsieur le Maire : On a un partenariat alors peut-être qu'on va trouver d'autres financeurs.

Christelle OHRESSER : Mais ce n'est pas pour les 5 ans ?

Carine NAGL : Mais c'est eux qui financent.

Christelle OHRESSER : Il n'y a pas le nombre d'année dans la convention.

Claude KLINGER-ZIND : C'est la location de la salle qui est notée pour une durée de 5 ans.

Monsieur le Maire : Le partenariat est sur 5 ans, comme la location de la salle.

Claude KLINGER-ZIND : Oui mais ce n'est pas très claire. On ne sait pas s'il y aura une structure à tous les Marchés de Pâques pendant 5 ans. Il faudrait peut-être le stipuler, « tous les ans pendant 5 ans ».

Monsieur le Maire : Je pense effectivement que le partenariat est sur 5 ans puisqu'il est dit qu'ils auront une fois la salle par an pendant 5 ans.

Claude KLINGER-ZIND : Oui la salle. Mais ça manque de précisions.

Monsieur le Maire : On va le spécifier.

Claude KLINGER-ZIND : Qu'on soit bien d'accord, ça doit être renouvelé tous les ans pendant 5 ans lors du Marché de Pâques.

Monsieur le Maire : Bien s'il n'y a pas d'autres questions on passe au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2023-2027 entre la Ville de Wintzenheim et le Crédit Mutuel Vignoble et Châteaux telle qu'elle figure en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la présente délibération.

Annexe 10 : *Projet de convention de partenariat entre la Ville de Wintzenheim et le Crédit Mutuel Vignoble et Châteaux*

14. Approbation du Bail Emphytéotique Administratif contracté avec Centre Alsace Habitat concernant la parcelle 171 section 8

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

Le terrain et le bâtiment situés sur la parcelle 171 - section 8 appartiennent à la commune. Le bâtiment est une ancienne usine en shed datant de 1913. Le rez-de-chaussée et le sous-sol étaient utilisés par les associations sportives comme dojo et à l'étage une salle était utilisée par l'association paroissiale d'Entraide Sociale.

Le pôle sportif est maintenant ouvert depuis 3 ans. Les activités judo, karaté, boxes, etc qui se déroulaient auparavant dans le dojo situé 111 rue Clémenceau se sont définitivement déplacées.

Le bâtiment étant dans un très mauvais état, il a été décidé de le démolir. Il a ainsi été demandé à l'association paroissiale d'Entraide Sociale de vider le bâtiment afin de pouvoir procéder à sa déconstruction. Il leur a également été proposé de louer une salle à l'Arthuss gratuitement, en remplacement, sur les créneaux horaires qui leur étaient nécessaires.

Afin de conserver ce terrain en tant que propriété communale, mais également de pouvoir conserver une vocation sociale au terrain, il a été proposé à la Coopérative Centre Alsace Habitat de construire des logements locatifs sociaux sur la base d'un Bail Emphytéotique Administratif.

En effet, en application de l'article L 1311-2 du Code des collectivités territoriales, un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L 451-1 du Code rural et de la pêche maritime, en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence.

Ainsi, 13 logements locatifs sociaux seraient construits comprenant 5 pavillons individuels de type 4 pièces et 8 logements Senior de 2 et 3 pièces dans un collectif.

Le bail aurait une durée de 53 ans. Un droit d'entrée de 10 000 € serait demandé la première année du bail.

Monsieur le Maire n'assiste pas au débat et au vote et sort de la salle du conseil municipal.

Geneviève SCHOFF : Est-ce qu'il y a des questions ?

Christelle OHRESSER : Pourquoi 53 ans ?

Caroline LEVI-TOPAL : Ça a été calculé par rapport aux coûts de la construction des logements, pour amortir le prêt qui est en général sur une période de 40 ans voire 50 ans. C'est pour ça qu'ils ont étalé sur 53 ans, ce qui était le minimum pour eux pour amortir l'opération.

Geneviève SCHOFF : On passe au vote.

Le Maire sort de la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal par 24 voix pour et 4 abstentions :

- **APPROUVE** le projet de bail emphytéotique administratif avec la Coopérative Centre Alsace Habitat pour une durée de 53 ans pour la construction de 5 pavillons et 8 logements Senior en collectif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique administratif tel qu'annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

Annexe 11 : *Projet de bail emphytéotique administratif contracté avec la Coopérative Centre Alsace Habitat concernant la parcelle 171 Section 8 pour la construction de 13 logements locatifs sociaux*

15. Informations

Autorisations d'urbanisme : Denis ARNDT

M. Thibaut DELAVIGNE : création de fenêtres de toit et aménagement de combles, 4 Rue Caroline Binder – LOGELBACH

SASU ISWT 2.0 - M. Jean ROSADO : installation de panneaux photovoltaïques, 62 Rue du Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

EURL SOLARISA - M. Fabien DAPP : rajout de 3 panneaux photovoltaïques sur la toiture Sud du garage, 5 Rue de l'Abbé Straumann – WINTZENHEIM

OTOVO France - Mme Colette MULLER : installation de modules photovoltaïques, 34 Rue du Mulhfeld – LOGELBACH

M. Jean-Luc GOUMY : pose de pavés dans la cour, 7 Rue Acker – LOGELBACH

Jean-Marie MULLER : *Juste une petite précision sur l'autorisation d'urbanisme de Colette MULLER. C'est mon épouse et il n'y a pas de 37 rue du Mulhfeld. C'est 34, c'est moi le dernier.*

Denis ARNDT : *C'était pour voir si vous aviez bien lu les autorisations d'urbanisme.*

Monsieur le Maire : *Votre épouse a peut-être changé d'adresse depuis.*

Jean-Marie MULLER : *Le 37 elle aurait du mal à le trouver.*

Denis ARNDT : *C'est une erreur de frappe, on le modifiera.*

Manifestations : Daniel LEROY

DECEMBRE 2022		
17	19h00	Fête de Noël des Œuvres Sociales – Espace 137
17	20h00	Concert du Clair de Noël du Chœur de la Pré-Manécanterie de Saint Jean avec un chœur d'enfants – Eglise de Logelbach
18	9h30	Course Run'Heures d'Allure – Halle des Fêtes
18	16h00	Concert Harmonie Hohlandsbourg – Eglise de Logelbach
21	15h00	Spectacle jeune public Les Noël's de Papy – La Camelote – Auditorium de l'Arthuss
JANVIER 2023		
04	20h00	Concert Caroline Stenger – Noun – Auditorium de l'Arthuss
06	20h00	Concert du Clair de Noël de la Chorale Laurentia – Eglise de Logelbach
19	19h00	Vœux du Maire aux élus et au personnel communal – Auditorium de l'Arthuss
FEVRIER 2023		
01 au 17		Exposition « Une si belle vallée » - Hall de l'Arthuss
01	20h00	Concert Timber Men Stompers – Auditorium de l'Arthuss
07	16h00 – 19h30	Don du sang – Salle Laurentia
15	15h00	Spectacle jeune public Ciné concert The Bear – Auditorium de l'Arthuss
22	15h00 20h00	Spectacle enfants « Grétala et la Déesse de la Wormsa » - Auditorium de l'Arthuss Spectacle tout public « Grétala et la Déesse de la Wormsa » - Auditorium de l'Arthuss
25 - 26	Journée	Brocante – Halle des Fêtes

Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant	Emission
LOCAM	LOCATION 1 DAE PATRIOT CONNECT POLE MEDICAL LOGELBACH	223,2	25/11/2022
REALBATI	MISSION DE COORDINATION SPS PARC ACKER	480	01/12/2022
SORTONS DU BOIS	MOE PARC ACKER	11400	01/12/2022
REALBATI	MISSION SPS DEMOLITION DES PONTS ROUTE DE ZIMMERBACH	990	01/12/2022
ADAUHR	AMO - AMENAGEMENT ROUTE DE COLMAR	1845	01/12/2022
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES ELECTRIQUES POUR MARCHE DE NOEL	1392,92	01/12/2022
ELECTIS BURKLE	FOURNITURE BRIO + LSC POUR ARTHUSS	1200	01/12/2022
ESPACE PRO TECH	CHAUSSURES DE SECURITE POUR ARTHUSS	160	01/12/2022
ESPACE PRO TECH	TUNIQUE BLEU MARINE	264	01/12/2022
JARDINS	CHRYSANTHEMES ESPACES VERTS	129,6	01/12/2022
ELECTIS BURKLE	FOURNITURE ELECTRIQUE STOCK	347,44	01/12/2022
ELECTIS BURKLE	INTERR HORAIRE ELECTRIQUE POUR PARC HERZOG	187,2	01/12/2022
ELECTIS BURKLE	INTERR HORAIRE ELECTRONIQUE CIMETIERE	191,02	01/12/2022
PC21.FR	UNITE DE FUSION COMPLETE RICOH C240DN	254,4	30/11/2022
TEKTO INGENIERI	TRAVAUX PONT ROUTE DE ZIMMERBACH A WINTZENHEIM	609	25/11/2022
TEKTO INGENIERI	TRAVAUX PONT ROUTE DE ZIMMERBACH A WINTZENHEIM	2131,5	25/11/2022
TEKTO INGENIERI	TRAVAUX PONT RUE HIRN A WINTZENHEIM	4623,65	25/11/2022
DRAGER	ACHAT THYLOTEST	1217,83	25/11/2022
MISTRAL-01	1 PC COMPATIBLE ADOBE	1830	25/11/2022
COLMARIENN	BRANCHEMENT NEUF EAU POTABLE	5034,89	25/11/2022
SIGNATURE	SIGNALISATION VERTICALE ZONE 30	11676	25/11/2022
HERTZOG	FOURNITURE POSE DE REVETEMENT DE SOL ECOLE ELEMENTAIRE LOG	4857,93	25/11/2022
MANUTAN	BUREAU ENSEIGNANT ECOLE ELEMENTAIRE LLOGELBACH	507,76	25/11/2022
EVE RISQUE	VERIFICATION ANNUELLE INSTALLATIONS ELECTRIQUE DIVERS BAT	3378	25/11/2022
LRT LES RECYCLE	DEBLAIS TERREUX ETC	1345,99	25/11/2022
TREMPIN	ENTRETIEN ANNUEL DES CIMETIERES DE WINTZ ET LOGELBACH	9900	25/11/2022
LOCAM	LOCATION 5 DAE PATRIOT CONNECT DU 30092022 AU 29122022	1116	25/11/2022
REGIE MUNI	LOCATION ANNUELLE CARREFOUR PROVISoire COLMAR / MALRAUX	7956	25/11/2022
REGIE MUNI	LOCATION ANNUEL CARREFOUR PROVISoire COLMAR / BOULEAU	7956	25/11/2022
JPG	FOURNITURES IMPRIMANTE ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	1414,33	25/11/2022
VERVER EXP	FOURNITURES DE BULBES NARCISSES ROUECOLMAR	1009,2	25/11/2022
GISSINGER	FOURNITURE DE SAPINS DE NOEL	1573	25/11/2022
PLANDANJOU	FOURNITURES DE PLANTS CHANTIER RUE HAUSSMANN	5849,98	25/11/2022
AGRIVALOR	FOURNITURE DE TERRE VEGETALE PLANTATION ECOLE DE LOGELBACH	3275,69	25/11/2022
EQUIP PRO	BOULES DE NOEL PVC 25 CM	1043,7	25/11/2022
BOULANGERIE	PAINS AUX NOIX FETE DU MIEL	8,32	25/11/2022
BOULANGERIE	BRETZELS KOUGELHOPFS RECEPTION BENEVOLES ELECTIONS	271,6	25/11/2022
FUCHS BOU	BRETZELS KOUGELHOPFS RECEPTION QUETE CANCER	95,88	25/11/2022
BOULANGERIE SCH	50 BRETZELS ET 5 KOUGELHOPFS VERNISSAGE EXPO	70,64	25/11/2022
FREPPEL EDAC	MARCHE DE NOEL AFFICHES	148,8	25/11/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
AUTO-ECOLE CECA	VACANCES TOUSSAINT INTERVENANT AUTO ECOLE	300	25/11/2022
M LYLIAN ALTMAY	VACANCES DE LA TOUSSAINT 2022 FREESTYLE FOOT	500	25/11/2022
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP SERVICE FINANCES ET ARTHUSS	216,68	25/11/2022
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPEIR SHARP ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	13,2	25/11/2022
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	9,12	25/11/2022
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	9,12	25/11/2022
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS EXT MAIRIE OCTOBRE 2022	294	25/11/2022
ALSACE MIC	RENOUVELLEMENT 1 AN GARANTIE FROGI ARTHUSS ANIMATIONS	270	25/11/2022
SAGELEC	REMPLACEMENT PIECES WC PUBLIC	912,29	25/11/2022
COLMAR EAU	NETTOYAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS	146,92	25/11/2022
TP SERVICE	LOCATION ROULEAU VIBRANT DU 2610 AU 28102022	71,09	25/11/2022
BNP PARIBAS	LOCATION EZ GED DU 01122022 AU 28022023	552	25/11/2022
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE DE GAZ POMPIERS	17,88	25/11/2022
IMPRIMERIE MOSE	FOURNITURES PAPIER EN TETE	589,2	25/11/2022
RUC COLMAR	MANUELS SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	281,12	25/11/2022
BUREAU VALLEE	CARTOUCHES ENCRE	219,68	25/11/2022
ESPACE PRO TECH	EQUIPEMENTS AGENT POLICE MUNICIPALE	305	25/11/2022
PLANDANJOU	FOURNITURES DE PLANTS CHANTIER ECOLE DE LOGELBACH	623,59	25/11/2022
BARTH	FOURNITURE DE 31 ROSIERS RUE HAUSSMANN 2022	222,6	25/11/2022
LEONHAR 01	FOURNITURE DE 6 TONNES DE CONCASSE GRANIT - CIMETIERE WINTZ	133,45	25/11/2022
MICHEL ETS	BOUGIE NGK ETC ESPACES VERTS	209,05	25/11/2022
BOHRER PAY	FOURNITURE DE GAZON DE PLACAGE CRECHE POM DE REINETTE	115,09	25/11/2022
SOCIETE SFEP	PELES ALU BALAIS MANCHES POUR ENTRETIEN	300,91	25/11/2022
SEDI IMPR	ETUI DIVERS BATIMENTS	624	25/11/2022
GEDIMAT	PL SOUBASSE CIMETIERE DE WINTZENHEIM	45,74	25/11/2022
GEDIMAT	RUBAN SIGNALISATION ETC DIVERS CHANTIER	41,63	25/11/2022
GEDIMAT	POLYST. ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	21,62	25/11/2022
GEDIMAT	BIG BAG ESPACES VERTS	54	25/11/2022
GEDIMAT	FEUTRE GEOTEXTILE ESPACES VERTS	36,9	25/11/2022
CASTORAMA	FOURNITURE DE CLAUSTRA POUR AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	294,3	25/11/2022
CASTORAMA	HAMMERITE PAR ACKER	17,9	25/11/2022
CGED DISTRIBUTI	FEUILLARD INOX DECORS DE NOEL	129,31	25/11/2022
BOULANGER MAG	RALLONGE 1,5 M CABLE JACK	39,9	25/11/2022
BATIBOIS	CONTR. BOULEAU PARC ACKER	844,02	25/11/2022
EGLINSDOER	REGARD 10" ETC PARC HERZOG	5,96	25/11/2022
BODET	MICRORUPTEUR CABLE EGLISE WINTZENHEIM	102	25/11/2022
ANIMO CONCEPT	SACS POUR DEJECTIONS CANINES	922,56	25/11/2022
BERNER	MARQUAGE JAUNE DIVERS CHANTIERS	234,67	25/11/2022
BERNER	COLLE ETC DIVERS BATIMENTS	158,82	25/11/2022
ADELYA	AROMETIQUE 2 D HAPPY 5 L DIVERS BATIMENTS	21,6	25/11/2022
ADELYA	OASIS PRO FLOOR 2 L DIVERS BATIMENTS	235,33	25/11/2022
ADELYA	LAVETTE	120,2	25/11/2022
ADELYA	CLEAR FOAM PURE 1 L DIVERS BATIMENTS	422,88	25/11/2022
LABORATOIRE ACI	NETTOYANT SPECIAL ESPACES VERTS	466,08	25/11/2022
SARL FERTAL	FOURNITURES DOPOMAT POUR AUTOLAVEUSE	89,64	25/11/2022

Tiers	Objet	Montant	Emission
PONTIGGIA	AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE ZIMMERBACH	103710,72	23/11/2022
OLRY ARKEDIA	CREATION D'UN CHEMIN PIETONS A LOGELBACH	15689,46	23/11/2022
PONTIGGIA	VOIRIE RUE HAUSSMANN LOT 1 PONTIGGIA	87012,54	22/11/2022
REGLAGE TP	LOT 1 VOIRIE RUE HIRN SOUS TRAITANT	5690	15/11/2022
ETPE SAS	LOT 2 RESEAUX SEC RUE HIRN	39234,48	15/11/2022
PONTIGGIA	LOT 1 VOIRIE RUE HIRN	131806,6	15/11/2022

Locations de salles :

Salle Laurentia :

29/11/2022 : Obsèques - location pour un montant de 150 €

07/12/2022 : Animation St Nicolas Centre Alsace Habitat - location pour un montant de 400 €

10/12/2022 : Fête de famille - location pour un montant de 400 €

Salle Ungerer :

26/11/2022 : Anniversaire – location pour un montant de 300 €

04/12/2022 : Anniversaire – location pour un montant de 300 €

Halle des Fêtes : 26 et 27/11/2022 : Brocante – location pour un montant de 350 €

Club House Saint-Gilles : 26/11/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 200 €

Chalet APP : 26/11/2022 : Fête de famille – location pour un montant de 100 €

4. **Création des régies comptables** : aucune décision

5. **Délivrances des concessions dans les cimetières :**

Ancien cimetière de Logelbach :

16 novembre 2022 : Achat de la concession Section Y – Tombe 45 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

28 novembre 2022 : Renouvellement de la concession Section D – Tombe 27 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

Nouveau cimetière de Logelbach :

30 novembre 2022 : Achat de la concession Section B – Tombe 24 pour une durée de 30 ans pour un montant de 160 €.

Colombarium de Logelbach :

17 novembre 2022 : Achat de la Caverne colonne 20 – Face A – Case 69, pour une durée de 15 ans pour un montant de 610 €.

6. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision

7. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision

8. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :**

ADVEN – Honoraires pour la rédaction d'un mémoire en réplique pour la commune concernant le PLU à la cour d'appel de Nancy– 1080 €

ADVEN - Honoraires pour la préparation et la représentation devant le tribunal administratif du 30 septembre 2022 – Affaire PFOHL - 648 €

ADVEN – Honoraires pour la rédaction d'une décision de rejet au recours gracieux de Madame Burger – 648€

9. Reprises d'alignement : aucune décision

10. Actions en justice ou de la défense de la commune : aucune décision

11. Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€ : aucune décision

12. Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 € : aucune décision

13. Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre : aucune décision

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez encore des questions ?

Aujourd'hui aucune question ne nous a été posée par votre groupe.

Claude KLINGER-ZIND : J'ai une question sur les frais et honoraires. Il y a 3 points. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? Déjà sur le PLU, ce n'est toujours pas réglé ?

Monsieur le Maire : Non, on n'a toujours pas eu notre réponse sur le PLU.

Claude KLINGER-ZIND : On vient de refaire un mémoire ?

Caroline LEVI-TOPAL : Non il ne se passe plus rien.

Claude KLINGER-ZIND : Donc on paye encore celui de l'an passé en fin de compte. C'était il y a longtemps. Et pour les 2 autres cas ? Qu'est-ce qu'on a comme soucis ?

Caroline LEVI-TOPAL : L'affaire PFOHL est un contentieux que nous avons gagné mais la famille fait un recours en Appel. C'est une histoire de découpage de propriétés.

Concernant le recours gracieux de Madame BURGER, elle a déposé un recours gracieux auquel nous avons répondu et ensuite, elle a retiré son recours.

Monsieur le Maire : Pas d'autres question ? Bien.

Dans les points divers, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont travaillé activement pour la réussite de nos marchés de Noël. Patrice DUSSEL n'est pas là mais je m'adresse à toute l'équipe qui a participé activement. Je dis activement parce que nous avons eu 2 marchés de Noël donc 2 weekends de travail pour ces bénévoles avec le Conseil Municipal des Jeunes qu'il ne faut pas oublier. Il faut savoir qu'à Logelbach, c'était une réussite pour le 1^{er} marché. Tout le monde a vraiment été très satisfait. Le décor était très bien avec les chalets. Il y a eu du passage. J'ai fait le tour et les commerçants étaient satisfaits. Nous allons encore en discuter mais on va très probablement le renouveler l'année prochaine.

Remerciement aussi pour la Saint-Nicolas. C'est aussi une première à Wintzenheim. Le Saint-Nicolas a défilé à travers la ville non seulement à Wintzenheim mais aussi à Logelbach. Tous les enfants ont eu des manalas, du chocolat chaud et des mandarines ? C'était réussi.

Donc merci infiniment pour votre investissement pour que ces manifestations soient réussies, ce sera noté dans le rapport.

Je remercie aussi la commission culture et son adjoint Daniel LEROY par rapport aux différents concerts proposés dans le cadre du Clair de Noël. On a eu des concerts de qualité et il faut aussi le souligner. Je vous raconte les échos que j'ai eu.

Je souhaiterais également vous parler de la venue du Ministre de la Fonction Publique dans nos locaux, Monsieur Stanislas GUERINI. Il s'est entretenu avec le personnel. J'ai été prévenu le samedi après-midi par le Sous-Préfet de la venue de Monsieur le Ministre à Colmar. On m'a dit qu'il souhaiterait rencontrer du personnel communal et le Sous-Préfet a pensé à Wintzenheim parce qu'au niveau des cartes d'identités et des passeports, nous sommes à la pointe. On est reconnu au niveau national pour ça.

Donc on a dû faire vite et on s'est arrangé pour le recevoir le mieux possible. Il est arrivé à 11h15, il a fait le tour de l'état civil et s'est entretenu avec le personnel de l'état civil, il est allé voir comment se passait un rendez-vous carte d'identité et passeport.

Ensuite, il a voulu rencontrer toutes les catégories de personnels, tous grades confondus. Le personnel a pu s'exprimer librement dans la salle des mariages. Le Ministre a posé des questions et le personnel a profité de ce temps pour s'exprimer sur leur fonction, leur grille salariale, leurs conditions de travail... L'échange a été assez enrichissant pour le personnel, tous les services étaient représentés. Je remercie le personnel d'avoir participé à cet échange. Ce n'est pas évident de s'exprimer quand on a un Ministre en face de soi.

Je voulais vous en faire part parce que c'est une très bonne chose qu'un Ministre vienne à Wintzenheim. Ça m'a permis également, vous le comprenez bien, d'aborder le sujet de la gendarmerie. D'ailleurs, il le savait puisque, quand je lui ai posé la question, il m'a dit que le Préfet l'avait briefé, il savait que je voulais lui parler de la gendarmerie.

Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cette visite que vous avez apprise dans la presse.

Je crois que j'en ai terminé pour ce conseil municipal. Nous nous reverrons à la fête de Noël et là, j'ai encore une remarque qui émane des Œuvres Sociales. Je trouve regrettable, quand on a une invitation, de ne pas y répondre. Je trouve ça déplacé. La moindre des choses est au moins d'apporter une réponse et de s'excuser. Je suis un peu déçu par certains. C'était le petit coup de gueule du Maire.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël, une bonne année 2023 et je vous retrouverais aux vœux le 20 janvier.

Je vous invite à un verre de l'amitié dans la salle d'à côté.

Merci à Madame LEVI-TOPAL, Laetitia et Monsieur HAFFNER pour leur présence et leur éclaircissement sur certains dossiers.

Bonne soirée à tous.